

La SFP et l'INP du CNRS sensibilisent les physiciens à l'utilisation abusive des facteurs d'impact

Les maisons d'édition scientifique et leurs éditeurs se livrent à une compétition ouverte, pour augmenter les facteurs d'impact de leurs revues. On rappelle que pour une année donnée (année n), le facteur d'impact d'une revue est défini par le nombre moyen de citations de chaque article publié dans cette revue par toutes les revues indexées durant la période des deux années précédentes (années $n-2$ et $n-1$: source Wikipédia). Ce chiffre est souvent considéré comme la « note » de la revue et quantifie son « prestige ». Pour ce qui est de la physique, un facteur d'impact égal à 2 est déjà bien, alors qu'un facteur d'impact supérieur à 10 est considéré comme « très prestigieux ».

Puisque, apparemment, un bon facteur d'impact d'une revue implique un grand lectorat, la revue attire les « meilleurs » chercheurs et les bibliothèques scientifiques la sélectionnent dans leurs collections, parfois d'ailleurs à des prix élevés. Il n'apparaît donc pas surprenant que certains éditeurs usent d'artifices pour gonfler les facteurs d'impact, pouvant aller jusqu'à filtrer en amont les articles sur des sujets « chauds », c'est-à-dire des articles pouvant être bien cités dans les deux années suivantes, avant de les soumettre à l'arbitrage des pairs. Une autre méthode employée par certaines revues est d'ouvrir leur périmètre à des disciplines autres que la physique, dont les articles sont souvent beaucoup plus cités que ceux de physique. Enfin, les organismes de recherche, les instances d'évaluation et les agences de moyens ont tendance à récompenser les chercheurs qui auront publié dans ces revues à fort impact, alors même que les coûts de ces mêmes revues pèsent lourdement dans des budgets de recherche déjà restreints.

Un cercle vicieux se met en place, car non seulement la chasse au prestige coûte de plus en plus cher aux organismes de recherche, mais les scientifiques responsables de leurs crédits s'y rallient eux-mêmes.

La Société Française de Physique regrette cette dérive commerciale de l'usage des publications scientifiques, qui fait que l'on s'appuie trop sur la quantité de citations à court terme (deux ans), plutôt que de

mettre en valeur la véritable qualité scientifique des travaux décrits dans un article. Un travail scientifique de bonne qualité se caractérise, entre autres, par la créativité et l'originalité des travaux, qui ne sont souvent visibles qu'à long terme, et qui ne s'expriment pas par le facteur d'impact de la revue dans laquelle il a été publié. La SFP estime que l'arbitrage par des pairs compétents (« peer review ») reste la seule façon de filtrer en amont les manuscrits de bonne qualité. La valeur d'une revue au sein d'une communauté scientifique est, en grande partie, justifiée par la qualité de l'arbitrage scientifique mis en place, ainsi que par une accessibilité facile aux chercheurs, et ceci à un juste prix. La SFP encourage donc les chercheurs dans leur choix de soumission et de lecture, les instances d'évaluation dans leur mission d'expertiser les travaux scientifiques (par exemple le Comité national), et les agences qui fournissent les moyens aux « meilleurs » scientifiques, à tenir compte de la valeur de tous les articles et de toutes les revues, et de ne pas se laisser séduire exclusivement par des facteurs d'impact parfois trompeurs, ou à tout le moins sujets à des biais.

La direction de l'Institut de physique du CNRS, quant à elle, veille à ce que la qualité scientifique reste le facteur déterminant de ses choix. Notamment, la sélection des actualités scientifiques vise à être représentative de l'ensemble des activités de l'INP et à ne pas se concentrer sur les sujets dits « médiatiques » parus dans des « revues à très haut facteur d'impact ». En outre, il est rappelé aux sections du comité national de ne pas accorder d'importance démesurée à ces « très hauts facteurs d'impact ».

Le texte ci-dessus a été approuvé le 30 novembre 2012 par le Conseil d'administration de la SFP. Les lecteurs intéressés par l'évolution actuelle du système de publications sont invités à nous envoyer leurs commentaires.

Contact : Bart.Van-Tiggelen@grenoble.cnrs.fr